



**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France**

▶ PANORAMA STATISTIQUE

Jeunesse
Sports
Cohésion Sociale

Hauts-de-France - Édition 2018



LIENS UTILES

Pour en savoir plus : des outils en ligne à votre disposition



Les établissements sanitaires et sociaux

<http://finess.sante.gouv.fr>

Pour rechercher des établissements sociaux ou sanitaires selon leur activité, leur localisation...



L'observation sociale

<http://www.pf2s.fr>

Ce site est un outil d'information, de suivi et d'analyse dans le domaine de la cohésion sociale.



Les équipements sportifs

<http://www.res.sports.gouv.fr>

Pour rechercher des équipements sportifs à partir de critères comme leur localisation, leur type...

LIENS UTILES	3	Recours au droit au logement.....	32
AVANT-PROPOS	4	Précarité - Logement	33
DÉMOGRAPHIE		Lits des établissements d'hébergement sociaux.....	34
Définitions.....	6	Capacités et taux d'équipement en hébergement social	35
Données générales.....	7	JEUNESSE	
Densité de population des communes.....	8	Définitions.....	36
Indicateurs démographiques.....	9	Classes d'âge - Cohabitation familiale - Mortalité.....	38
Structure par âge de la population masculine.....	10	Scolarité - Formation - Activité	39
Structure par âge de la population féminine.....	11	Fonds d'aide aux jeunes - Service civique - Missions locales - PAIO.....	41
Structure par âge de la population générale	12	Volontaires du Service civique des arrondissements en 2017.....	42
Immigration et origines.....	13	Protection de l'enfance - Aide sociale à l'enfance.....	43
PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ, EXCLUSION		Accueils collectifs de mineurs sans hébergement.....	44
Définitions.....	14	Accueil des enfants d'âge préscolaire	48
Niveau de vie et pauvreté	16	ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	49
Taux de pauvreté des arrondissements	17	ASSOCIATIONS, SPORTS	
Inégalités de revenus	18	Définitions.....	50
Surendettement.....	19	Emploi dans les associations et le sport.....	51
Activité et chômage (au sens du recensement)	20	Fédérations sportives	53
Chômage (Pôle emploi).....	21	Nombre de licences sportives.....	54
RSA et minima sociaux.....	22	par habitant des communes	54
COHÉSION SOCIALE		Équipements sportifs - Sports de haut niveau - Pôles sportifs.....	55
Définitions.....	23	FORMATIONS, DIPLÔMES	
Géographies prioritaires	24	Définitions.....	56
Quartiers prioritaires et zones de revitalisation rurale.....	25	Formation aux professions sociales.....	57
Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance	26	Formation aux professions de santé.....	58
Bénéficiaires de l'aide sociale départementale.....	27	Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport.....	59
Dépenses de l'aide sociale départementale.....	28	SIGLES	60
LOGEMENT, HÉBERGEMENT		ADRESSES UTILES	62
Définitions.....	29		
Parc de logements et statut d'occupation	31		

Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France a le plaisir de vous adresser le

Panorama statistique édition 2018

présentant les principaux indicateurs et statistiques disponibles dans les domaines de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour les Hauts-de-France et les cinq départements qui composent la région.

Ce panorama statistique est consultable sur le site internet de la DRJSCS Hauts-de-France :
www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

Un « Panorama statistique Jeunesse – Sports – Cohésion sociale 2017 » des régions françaises est également disponible sur :
<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/index.htm>

Coordonnées

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France
 20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01 – Tél. : 03 22 33 89 00
 Contact : drjscs-hdf-contacts@drjscs.gouv.fr – Site internet : www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

DÉMOGRAPHIE - Définitions

Recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport.

Le dernier recensement général de la population vivant en France a eu lieu au début de l'année 1999. Depuis 2004, une nouvelle méthode de collecte est mise en œuvre selon des modalités qui distinguent les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Cette collecte touche chaque année une fraction de la population et se substitue à la collecte exhaustive qui avait lieu tous les huit ou neuf ans.

L'objectif visé par la rénovation du recensement de la population est de répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs de la vie politique, économique et sociale du pays. Tous constatent les évolutions rapides de notre société et ont besoin d'informations récentes sur les caractéristiques de la population et des logements. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées désormais une fois tous les cinq ans et, comme par le passé, de façon exhaustive. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une partie de la population est recensée chaque année par tirage au sort, les échantillons d'adresses étant tirés de manière telle que la totalité du territoire de ces communes soit prise en compte en cinq ans.

Chaque année, l'Insee estime la population des régions et des départements (France métropolitaine et Dom) à la date du 1^{er} janvier. Ces estimations annuelles de population sont déclinées par sexe et par âge.

L'âge s'entend comme l'âge atteint au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Population immigrée

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Population étrangère

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Événement enregistré, événement domicilié

Le lieu d'enregistrement est le lieu où s'est produit l'événement : lieu de la naissance ou du décès. Le lieu du domicile est celui du domicile de la mère pour les naissances et du domicile du défunt pour les décès.

Données générales

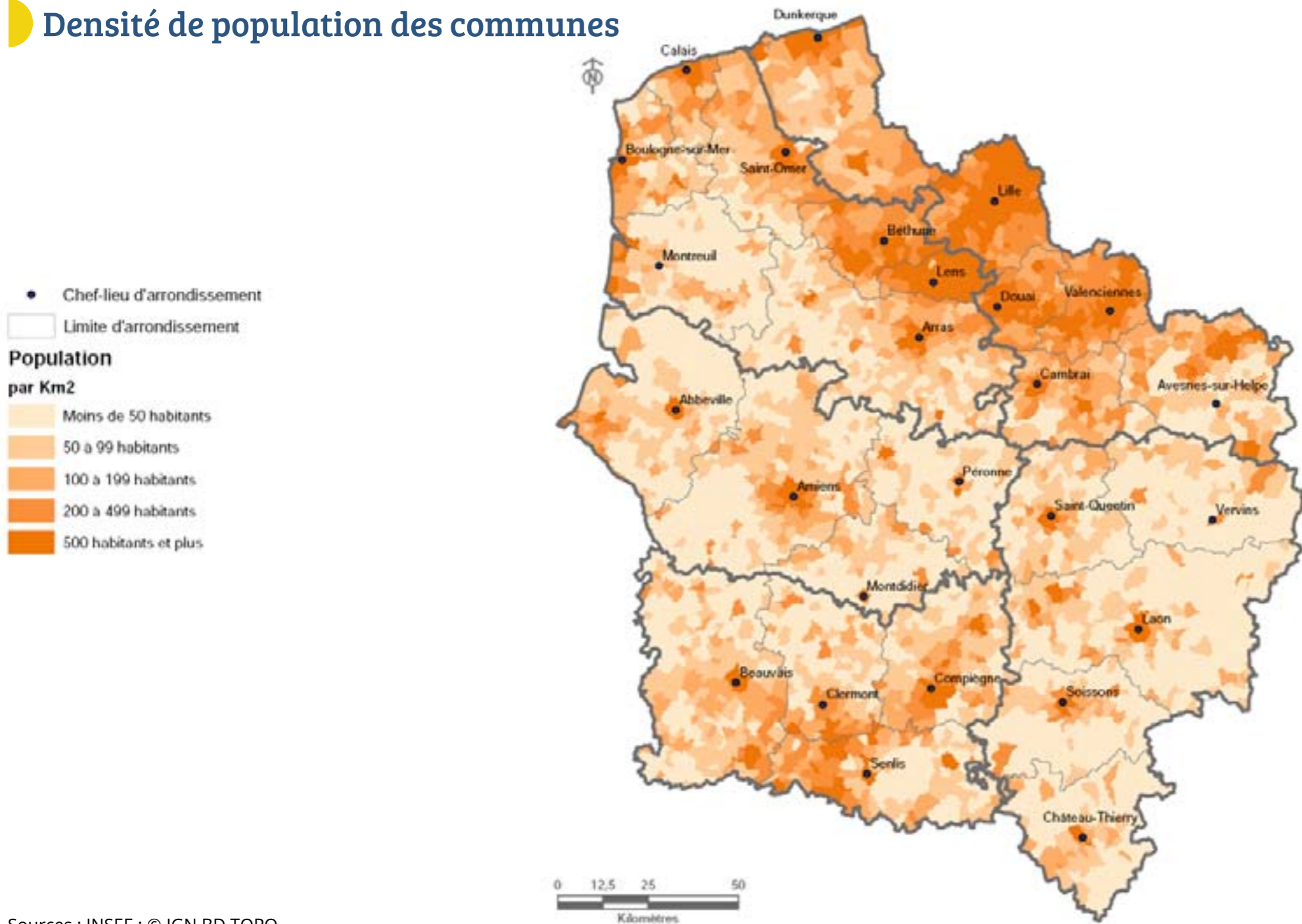
	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Superficie (en km ²)	31 813	7 369	5 743	5 860	6 671	6 170	543 963
Population au 1 ^{er} janvier 2014 (RP)	6 006 156	539 783	2 603 472	818 680	1 472 589	571 632	64 027 958
Population au 1 ^{er} janvier 2016 (ELP)	6 030 309	537 865	2 617 319	826 773	1 477 429	570 923	64 604 599
Population étrangère au 1 ^{er} janvier 2014 (RP)	217 802	14 406	122 009	43 259	25 057	13 071	4 078 093
Projection de la population en 2040 (1)	6 216 000	525 000	2 726 000	884 000	1 480 000	601 000	70 143 000
Taux de croissance annuel moyen 2009-2016 (en %)	0,2	-0,1	0,3	0,4	0,2	0,0	0,5
Solde migratoire annuel moyen 2009-2016 (en %)	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	0,1
Densité de population au 1 ^{er} janvier 2016 (nombre d'habitants par km ²)	190	73	456	141	221	93	119
Naissances domiciliées 2015 définitives	75 579	6 269	34 678	10 614	17 729	6 289	758 344
Décès domiciliés 2015 définitifs	55 387	5 730	22 740	6 580	14 616	5 721	579 466
Part de la population vivant dans les grandes aires urbaines en 2014 (en %) (2)	89,2	69,6	95,4	91,4	93,6	64,7	82,8
Part des familles monoparentales en 2014 (en %)	15,6	13,9	16,9	14,2	15,2	14,9	14,8
Taux d'activité de la population en 2014 (rapport entre le nombre d'actifs et la population de 15 à 64 ans) (en %) (2)	70,4	71,5	69,8	74,2	69,0	70,7	73,6

Source : Insee

(1) Selon le scénario central.

(2) Indicateurs sociaux départementaux. Zonage en aires urbaines (codes : 111, 112, 120, 211, 212, 221, 222, 300, 400).

Densité de population des communes



Sources : INSEE ; © IGN BD TOPO.
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2018.

Indicateurs démographiques

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Taux de natalité en 2015 (naissances domiciliées pour 1 000 habitants)	12,5	11,7	13,2	12,8	12,0	11,0	11,7
Taux de mortalité en 2015 (décès domiciliés pour 1 000 habitants) (1)	9,2	10,6	8,7	8,0	9,9	10,0	9,0
Taux de mortalité infantile 2013-2014-2015 (nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants) (1)	3,4	4,2	3,3	3,5	3,3	3,7	3,4
Indice de vieillissement de la population au 1 ^{er} janvier 2016 (nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans) (1)	63,6	75,5	59,1	58,7	66,3	74,9	77,8
Espérance de vie à la naissance en 2015 (1)							
Hommes	76,7	76,5	76,8	78,0	75,8	77,1	79,0
Femmes	83,4	83,2	83,2	83,9	83,3	83,4	85,1
Espérance de vie à 65 ans en 2015 (1)							
Hommes	17,6	17,4	17,7	18,2	17,1	17,9	19,1
Femmes	21,7	21,8	21,5	22,1	21,6	22,0	23,0

Sources : Drees ; Insee, ELP 2016, RP 2014

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Structure par âge de la population masculine

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population masculine totale	2 927 845	261 605	1 267 241	404 416	716 567	278 016	31 311 678
0 - 4 ans	195 425	16 111	87 673	27 376	47 397	16 868	1 934 552
5 - 9 ans	206 883	17 902	90 204	29 546	51 286	17 945	2 057 452
10 - 14 ans	205 979	18 158	88 894	29 487	50 966	18 474	2 036 982
15 - 19 ans	204 453	16 998	91 333	26 543	50 374	19 205	2 001 060
20 - 24 ans	184 723	13 477	89 616	21 906	41 861	17 863	1 853 917
25 - 54 ans	1 153 252	100 075	503 411	163 452	279 442	106 872	12 270 579
55 - 59 ans	186 455	17 929	77 271	25 873	47 437	17 945	2 010 469
60 - 64 ans	172 972	17 669	70 012	23 802	43 955	17 534	1 890 425
65 - 74 ans	246 215	25 253	99 106	33 946	61 559	26 351	2 968 497
75 - 84 ans	127 152	13 167	51 631	16 761	31 687	13 906	1 665 425
85 ans et +	44 336	4 866	18 090	5 724	10 603	5 053	622 320
Moins de 6 ans	236 792	19 750	105 842	33 150	57 611	20 439	2 345 127
Enfants de 6 à 16 ans	455 720	39 945	197 427	64 852	112 937	40 559	4 510 277
Jeunes de 16 à 25 ans	382 893	29 518	179 552	47 313	89 845	36 665	3 812 553
Population de 26 à 64 ans	1 476 409	132 777	633 791	208 396	362 531	138 914	15 791 583
Population de 65 ans et plus	417 703	43 286	168 827	56 431	103 849	45 310	5 256 242
Population de 75 ans et plus	171 488	18 033	69 721	22 485	42 290	18 959	2 287 745
Population de 80 ans et plus	99 191	10 708	40 222	12 985	24 143	11 133	1 352 134

Source : Insee, ELP résultats provisoires arrêtés fin 2016

Structure par âge de la population féminine

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population féminine totale	3 102 464	276 260	1 350 078	422 357	760 862	292 907	33 292 921
0 - 4 ans	187 568	15 680	84 160	26 676	45 116	15 936	1 849 403
5 - 9 ans	198 502	17 078	86 833	28 697	49 020	16 874	1 964 673
10 - 14 ans	196 314	17 322	84 220	28 122	48 930	17 720	1 942 654
15 - 19 ans	192 270	16 245	86 760	25 291	45 191	18 783	1 904 025
20 - 24 ans	178 158	12 687	87 917	21 358	38 395	17 801	1 813 178
25 - 54 ans	1 170 044	101 304	513 250	166 079	282 077	107 334	12 574 969
55 - 59 ans	197 068	18 480	82 953	26 971	49 601	19 063	2 133 721
60 - 64 ans	190 476	18 448	79 229	25 416	48 892	18 491	2 060 412
65 - 74 ans	284 018	27 862	117 597	36 947	72 327	29 285	3 348 877
75 - 84 ans	200 049	19 912	83 149	23 974	52 777	20 237	2 329 820
85 ans et +	107 997	11 242	44 010	12 826	28 536	11 383	1 371 189
Moins de 6 ans	227 347	19 054	101 809	32 353	54 746	19 385	2 242 261
Enfants de 6 à 16 ans	434 322	38 311	187 442	62 327	107 718	38 524	4 299 301
Jeunes de 16 à 25 ans	366 001	27 959	174 638	45 549	81 593	36 262	3 695 992
Population de 26 à 64 ans	1 521 475	135 406	658 244	213 748	372 565	141 512	16 388 364
Population de 65 ans et plus	592 064	59 016	244 756	73 747	153 640	60 905	7 049 886
Population de 75 ans et plus	308 046	31 154	127 159	36 800	81 313	31 620	3 701 009
Population de 80 ans et plus	204 120	21 106	83 705	24 128	54 210	20 971	2 490 846

Source : Insee, ELP résultats provisoires arrêtés fin 2016

Structure par âge de la population générale

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population totale	6 030 309	537 865	2 617 319	826 773	1 477 429	570 923	64 604 599
0 - 4 ans	382 993	31 791	171 833	54 052	92 513	32 804	3 783 955
5 - 9 ans	405 385	34 980	177 037	58 243	100 306	34 819	4 022 125
10 - 14 ans	402 293	35 480	173 114	57 609	99 896	36 194	3 979 636
15 - 19 ans	396 723	33 243	178 093	51 834	95 565	37 988	3 905 085
20 - 24 ans	362 881	26 164	177 533	43 264	80 256	35 664	3 667 095
25 - 54 ans	2 323 296	201 379	1 016 661	329 531	561 519	214 206	24 845 548
55 - 59 ans	383 523	36 409	160 224	52 844	97 038	37 008	4 144 190
60 - 64 ans	363 448	36 117	149 241	49 218	92 847	36 025	3 950 837
65 - 74 ans	530 233	53 115	216 703	70 893	133 886	55 636	6 317 374
75 - 84 ans	327 201	33 079	134 780	40 735	84 464	34 143	3 995 245
85 ans et +	152 333	16 108	62 100	18 550	39 139	16 436	1 993 509
Moins de 6 ans	464 139	38 804	207 651	65 503	112 357	39 824	4 587 388
Enfants de 6 à 16 ans	890 042	78 256	384 869	127 179	220 655	79 083	8 809 578
Jeunes de 16 à 25 ans	748 894	57 477	354 190	92 862	171 438	72 927	7 508 545
Population de 26 à 64 ans	2 997 884	268 183	1 292 035	422 144	735 096	280 426	32 179 947
Population de 65 ans et plus	1 009 767	102 302	413 583	130 178	257 489	106 215	12 306 128
Population de 75 ans et plus	479 534	49 187	196 880	59 285	123 603	50 579	5 988 754
Population de 80 ans et plus	303 311	31 814	123 927	37 113	78 353	32 104	3 842 980

Source : Insee, ELP résultats provisoires arrêtés fin 2016

Immigration et origines

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Population immigrées selon le pays de naissance	307 525	21 436	167 654	62 440	36 276	19 719	5 848 321
Portugal	26 566	3 507	10 410	9 335	1 272	2 042	615 130
Italie	14 370	935	9 128	1 828	2 104	375	286 190
Espagne	7 010	934	3 345	1 666	531	534	246 405
Autres pays de l'UE (à 27)	48 135	2 980	29 707	5 620	7 543	2 285	719 326
Autres pays d'Europe	7 522	628	3 371	1 979	807	737	285 356
Algérie	57 098	2 187	39 824	7 199	5 475	2 413	773 737
Maroc	57 030	4 033	32 125	10 095	6 983	3 794	721 963
Tunisie	7 634	520	4 111	1 674	703	626	265 552
Autres pays d'Afrique	39 277	2 745	16 823	12 354	3 415	3 940	833 034
Turquie	9 667	1 247	3 097	3 999	797	527	249 594
Autres pays	33 216	1 720	15 713	6 691	6 646	2 446	852 034
Part des femmes dans la population immigrée (en %)	48,8	49,9	49,2	50,1	44,2	48,3	51,2

Source : Insee, RP 2014

PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ, EXCLUSION - Définitions

Taux de pauvreté

Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Taux de pauvreté à 50 %, 60%, 40% - Seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% de la médiane des niveaux de vie.

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Niveau de vie médian

Il s'agit du niveau de vie qui partage la population en deux groupes ; d'une part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie inférieur ; et d'autre part, le groupe des personnes qui a un niveau de vie supérieur à la moyenne.

Disparité des niveaux de vie

Si l'on ordonne une distribution de revenus ou de niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi pour une distribution du revenu disponible, le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10% des revenus. Le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90% des revenus. Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports inter-déciles qui mettent en évidence les disparités ou les écarts entre les plus riches et les plus pauvres : le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ; le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Taux de chômage localisés trimestriels

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Ces taux sont calculés en moyenne trimestrielle pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national (chômage au sens du BIT) et de Pôle Emploi (chômage répertorié à partir des DEFM) pour la répartition géographique. Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

Demandeurs d'emploi

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories.

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois)

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active en vigueur depuis le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est étendu aux moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années.

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Instituée en 1984, l'ASS est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Les allocations du minimum vieillesse

Créée en 1956, l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Une nouvelle prestation, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage du minimum vieillesse (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'Allocation supplémentaire vieillesse.

La Couverture maladie universelle (CMU) et la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2000, la CMU est un droit immédiat et permanent à l'assurance maladie et maternité de base pour toute personne en résidence stable et régulière sur le territoire et qui n'en bénéficie pas déjà. La CMU de base concerne les personnes en situation de grande exclusion et les anciens assurés personnels. La CMUC concerne ceux dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil et ouvre droit à la prise en charge intégrale du ticket modérateur et des dépenses supplémentaires concernant l'optique, les prothèses dentaires, l'orthopédie dento-faciale, les audioprothèses... Elle couvre aussi le forfait hospitalier. Enfin, elle dispense de l'avance de frais.

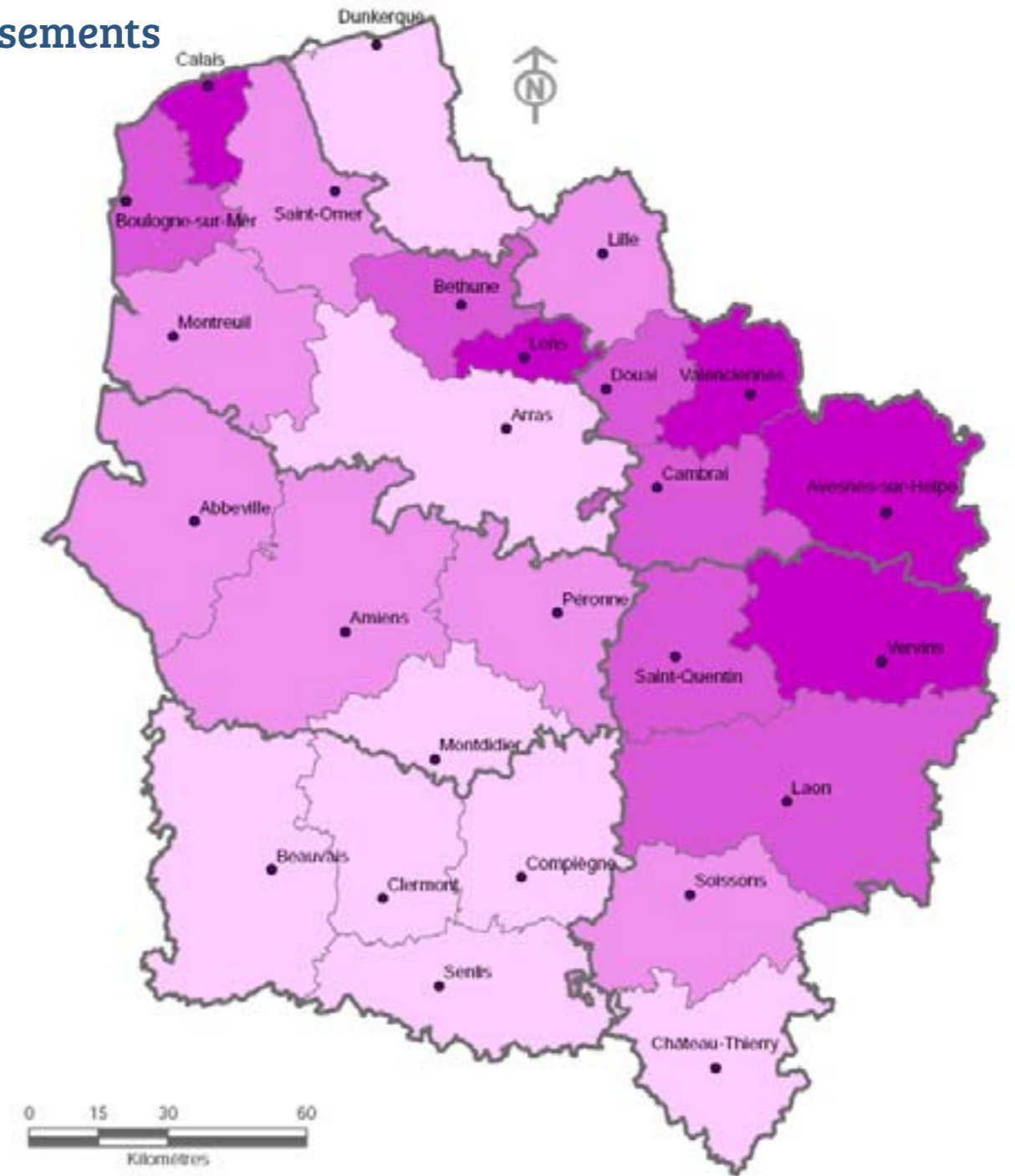
Niveau de vie et pauvreté

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Niveau de vie médian des ménages (en euros) (1)	18 812	18 478	18 740	20 805	17 894	19 060	20 369
Disparités des revenus des ménages (rapport inter décile D9/D1 du niveau de vie) (1)	3,3	3,2	3,4	3,2	3,1	3,2	3,5
Taux de pauvreté monétaire (seuil de pauvreté à 60%) (en %) (1)	18,3	18,7	19,1	13,0	20,2	17,0	14,7
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans (en %) (1)	29,8	32,0	29,7	20,2	33,6	30,4	22,8
Taux de pauvreté monétaire des ménages (seuil de pauvreté à 60%) dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus (en %) (1)	8,9	8,2	9,0	6,8	10,2	8,6	8,6
Intensité de la pauvreté monétaire (en %) (1)	19,9	20,5	20,3	19,9	19,1	20,3	21,0
Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75% des revenus au 1 ^{er} janvier 2014 (en %) (2)	27,8	25,8	30,4	21,2	27,3	26,8	24,1
Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50% des revenus au 1 ^{er} janvier 2014 (en %) (2)	35,8	34,0	38,7	28,2	35,0	34,5	31,5

Sources : Drees (2014) ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi (2014) ; Caf (31/12/2014)

(1) Indicateurs sociaux départementaux.
 (2) Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Taux de pauvreté des arrondissements



Sources : INSEE, FiLoSofi 2014; IGN BD TOPO
 Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2018

Inégalités de revenus

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de ménages fiscaux	2 401 856	222 630	1 033 325	319 763	593 229	232 909	26 924 251
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	52,0	50,6	51,7	61,2	47,5	53,3	58,1
Revenu salarial annuel moyen (en euros) (1)	20 750	19 810	21 010	22 880	19 460	19 970	22 460
Femmes	17 180	16 520	17 420	19 080	15 830	16 600	18 890
Hommes	23 140	21 910	23 500	25 610	21 760	22 180	25 210
Cadres (y.c. les chefs d'entreprise salariés)	40 370	39 170	40 420	44 660	39 060	39 200	44 620
Professions intermédiaires	23 230	24 040	23 580	25 840	23 620	23 670	24 420
Employés	14 790	15 010	14 820	16 450	14 460	14 780	15 310
Ouvriers	17 020	17 890	16 910	18 470	17 460	17 590	17 350

Sources : Drees ; Insee, DADS ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi

(1) Salariés au lieu de résidence, du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Surendettement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de dossiers de surendettement déposés							
2008	25 683	3 006	11 252	2 870	6 569	1 986	188 485
2014	31 930	3 223	14 595	3 318	8 226	2 568	230 964
2015	29 441	2 881	13 293	3 210	7 593	2 464	217 340
Nombre de dossiers de surendettement jugés recevables							
2008	21 740	2 499	9 680	2 539	5 544	1 478	161 033
2014	28 517	2 893	12 900	2 915	7 582	2 227	205 816
2015	26 430	2 660	11 839	2 858	6 830	2 243	197 859
Part des dossiers de surendettement jugés recevables (en %)							
2008	84,6	83,1	86,0	88,5	84,4	74,4	85,4
2014	89,3	89,8	88,4	87,9	92,2	86,7	89,1
2015	89,8	92,3	89,1	89,0	90,0	91,0	91,0

Source : Banque de France

Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Activité et chômage (au sens du recensement)

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi	2 273 869	200 603	978 016	341 464	535 129	218 658	26 143 408
Immigrés	110 034	7 736	58 623	26 712	9 739	7 224	2 558 679
Non immigrés	2 163 835	192 866	919 393	314 752	525 390	211 434	23 584 730
Français	2 211 405	196 322	943 137	327 040	529 860	215 046	24 669 578
Étrangers	62 464	4 280	34 879	14 424	5 268	3 612	1 473 830
Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus (en %) (1)	16,8	17,7	17,6	13,6	17,5	16,0	13,4
Immigrés	27,4	27,6	28,6	23,0	29,9	29,3	22,3
Non immigrés	16,2	17,3	16,8	12,7	17,3	15,4	12,3
Français	16,4	17,3	17,0	13,0	17,3	15,5	12,6
Étrangers	30,7	32,4	31,1	26,1	35,3	35,2	24,7

Source : Insee, RP 2014

(1) Au sens du recensement de la population.

Chômage (Pôle emploi)

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Données septembre 2017							
Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	602 500	57 500	275 400	71 800	141 700	56 100	5 659 000
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	381 000	35 600	181 500	44 000	86 900	33 000	3 447 300
Nombre de demandeurs d'emploi longue durée de catégories A, B, C	285 200	29 000	127 500	33 100	68 100	27 500	2 522 200
Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	49,7	50,3	48,9	51,9	49,4	51,0	51,7
Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	16,6	16,7	15,8	16,0	18,5	16,9	13,9
Part des 50 ans et plus parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (en %)	22,1	24,2	21,6	22,7	21,5	23,0	24,5
Taux de chômage localisé au 4 ^e trimestre 2016 (en %) (1)	12,1	13,8	12,5	10,0	12,2	11,7	9,7

Sources : Drees ; Insee ; Pôle emploi ; Dares, Statistiques du marché du travail (demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) ; ASP, traitement Dares

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

RSA et minima sociaux

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} janvier 2017	223 387	17 267	112 499	19 193	56 218	18 210	1 661 074
RSA majoré (1)	29 134	2 413	14 053	2 497	7 842	2 329	191 538
RSA non majoré (1)	194 158	14 847	98 405	16 679	48 356	15 871	1 468 266
RSA jeune	95	7	41	17	20	10	1 270
Part de la population couverte par le RSA total (en %) (2) (4)	8,1	7,3	9,4	4,9	8,5	6,8	5,2
Allocataires de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2017	279 752	24 407	125 713	29 371	74 622	25 639	2 476 485
Prime d'activité majorée	16 271	1 592	6 812	2 212	4 189	1 466	159 815
Prime d'activité non majorée	263 481	22 815	118 901	27 159	70 433	24 173	2 316 670
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique au 1^{er} janvier 2016 (3)	52 830	5 890	24 130	4 730	13 340	4 740	437 380
Allocataires de l'ASS pour 100 personnes de 15 à 64 ans (4)	1,4	1,8	1,4	0,9	1,4	1,3	1,1
Allocataires de l'Allocation supplémentaire vieillesse et de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées au 1^{er} janvier 2016	38 730	3 560	17 740	3 930	9 600	3 900	483 380
Allocataires de l'ASV et de l'ASPA pour 100 personnes de 60 ans et plus	2,8	2,6	3,2	2,2	2,7	2,7	3,0
Bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire en 2016	650 695	52 834	320 964	53 252	169 890	53 755	4 775 807
Bénéficiaires de la CMU-C pour 100 personnes (4)	10,8	9,8	12,3	6,4	11,5	9,4	7,4

Sources : Drees ; Cnamts ; CCMSA ; Cnaf ; Insee ; Pôle emploi ; RSI ; Fonds CMU

(1) Hors RSA jeune.

(2) Population couverte par le RSA : l'allocataire, le conjoint et les personnes à charge.

(3) Données semi définitives.

(4) Indicateurs sociaux départementaux.

COHÉSION SOCIALE - Définitions

Quartiers prioritaires

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, s'est fondée sur l'identification de quartiers « prioritaires », territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. L'identification des nouveaux Quartiers prioritaires se base sur la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian métropolitain et sur le revenu médian de chaque agglomération.

Zone de revitalisation rurale (ZRR)

Les ZRR sont des parties du territoire français situées en zones rurales et rencontrant des difficultés notamment en matière sociale, économique et démographique.

Handicap et dépendance

L'Allocation aux adultes handicapés (AAH)

Instituée en 1975, l'AAH s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une pension d'invalidité ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Mise en place en 2002, l'APA est versée par les conseils généraux aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui sont évaluées comme dépendantes d'après la grille AGGIR, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. Cette prestation permet de financer en partie les différentes aides (humaines et techniques) auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Géographies prioritaires

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Quartiers prioritaires de la politique de la ville	199	17	91	18	64	9	1 296
Nombre de communes avec un QPV	164	10	76	12	64	2	nd
Population des QPV	667 970	38 182	365 902	67 335	158 559	37 992	4 856 046
Population des communes avec un QPV	2 531 239	122 259	1 367 580	242 686	642 676	156 038	nd
Population générale	5 987 883	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	63 697 865
Part de la population générale résidant dans les QPV (en %)	11,2	7,1	14,1	8,3	10,8	6,6	7,6
Zones de revitalisation rurale							
Nombre de communes appartenant à une zone de revitalisation rurale	1 059	437		150	221	251	14 856
Population des ZRR	457 201	201 639		60 373	83 802	111 387	7 831 984
Population générale	5 987 883	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	63 697 865
Part de la population résidant dans les ZRR (en %)	7,6	37,3	0,0	7,4	5,7	19,5	12,3

Sources : Insee, RP 2013 ; CGET

Quartiers prioritaires et zones de revitalisation rurale

- Chef-lieu d'arrondissement
- Limite d'arrondissement
- ▨ Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville



0 12,5 25 50
Kilomètres

Sources : CGET ; © IGN BD TOPO
Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2017

Allocations et protection liées au handicap et à la dépendance

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés au 1^{er} janvier 2017	114 162	11 137	52 028	13 059	25 827	12 111	1 052 697
Allocataires de l'AAH pour 100 personnes de 20 ans à 64 ans (1)	3,3	3,7	3,5	2,8	3,1	3,8	2,9
Allocataires de l'Allocation personnalisée d'autonomie au 1^{er} janvier 2016	113 294	13 096	43 482	9 674	35 902	11 140	1 232 992
Allocataires de l'APA pour 100 personnes de 75 ans et + (1)	23,6	26,6	22,1	16,3	29,0	22,0	20,5
Allocataires de l'APA à domicile pour 100 personnes de 75 ans et + (1)	15,1	17,5	12,9	8,1	21,7	14,1	11,9
Allocataires de la Prestation de compensation du handicap et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne au 1^{er} janvier 2016 (2)	36 187	2 773	15 589	5 497	8 861	3 467	325 950
Allocataires PCH + ACTP pour 1 000 personnes (1)	6,0	5,2	6,0	6,6	6,0	6,1	5,1
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires au 1^{er} janvier 2017	46 324	4 380	21 242	4 362	11 314	5 026	429 198
Nombre de personnes prises en charge par des services mandataires	43 931	4 062	20 004	4 173	10 856	4 836	357 507
Nombre de personnes prises en charge par des mandataires individuels	2 393	318	1 238	189	458	190	71 691

Sources : Drees, Enquête sur les allocations du minimum vieillesse, Enquête aide sociale, ISD, enquêtes auprès de la Cnav, du RSI, de la MSA, de la CDC, de l'Enim, de la SNCF, de la Cavimac ; FSV ; Insee, ELP 2016

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

(2) Total France métropolitaine estimé.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Aide sociale aux personnes âgées (1)	131 082	14 073	52 360	10 598	39 521	14 530	1 386 564
Aide à domicile	75 705	8 344	26 568	4 838	27 313	8 642	743 237
Accueil en établissement	12 790	1 118	6 031	850	3 405	1 386	117 130
Aide sociale aux personnes handicapées (1) (2)	51 802	4 104	22 558	7 777	12 085	5 278	503 925
Aide à domicile	36 875	2 801	16 103	5 580	8 602	3 789	346 656
Accueil en établissement	10 864	926	4 681	1 915	2 389	953	121 092
Aide sociale à l'enfance (nombre d'enfants accueillis)	23 872	2 026	11 785	1 792	6 460	1 809	162 509
Enfants confiés à l'ASE	21 843	1 847	10 835	1 516	6 093	1 552	147 893
Placements directs	2 029	179	950	276	367	257	14 616
Total des bénéficiaires de l'aide sociale (hors aide sociale au titre de l'insertion)	206 756	20 203	86 703	20 167	58 066	21 617	2 052 998

Sources : Drees, Enquêtes aide sociale ; Cnaf-CCMSA-Dares

(1) Totalise des mesures d'aides et non des individus : une même personne peut être comptabilisée plusieurs fois si elle bénéficie de plusieurs types d'aide.

(2) En «droits ouverts».

Note : Les aides à domicile regroupent l'ACTP à domicile, la PCH et les aides ménagères. Les aides à l'accueil regroupent l'ACTP en établissement, l'ASH, l'accueil par des particuliers et l'accueil de jour.

Dépenses de l'aide sociale départementale

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes âgées (1)	745 828	71 253	330 527	56 815	209 819	77 414	7 904 062
Dépenses brutes totales d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (1) (2)	520 834	56 411	191 822	43 246	168 706	60 649	5 440 446
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux personnes handicapées (1) (3)	774 717	67 257	349 449	118 751	170 130	69 130	7 563 577
Dépenses brutes totales d'aide sociale aux familles et à l'Enfance (1)	907 212	66 631	467 894	95 263	207 536	69 888	7 492 978
Dépenses totales brutes liées au RSA, RMI, CUI, CI-RMA, contrats d'avenir et RSA expérimental (1)	1 333 370	97 833	645 049	123 589	353 860	113 039	10 209 267
Autres dépenses de l'aide sociale - Total brut (1) (4)	349 126	22 270	165 114	34 750	88 758	38 234	3 283 430
Dépenses totales nettes d'aide sociale, y compris les frais communs et les dépenses de personnel (1) (5)	3 975 219	318 971	1 867 260	419 512	1 009 162	360 314	34 274 384
Dépenses nettes d'aide sociale (en euros par habitant) (6)	nd	592	714	510	683	632	nd

Sources : Drees, Enquêtes aide sociale ; Cnaf-CCMSA-Dares

(1) Total France métropolitaine estimé.

(2) Les dépenses totales brutes d'APA comprennent les dépenses brutes d'APA à domicile et en établissement ainsi que d'autres dépenses d'APA.

(3) Les dépenses d'ACTP et de PCH pour les personnes de 60 ans ou plus sont intégrées aux dépenses à destination des personnes handicapées.

(4) Services communs, autres interventions sociales et dépenses de personnel.

(5) Les dépenses nettes sont les dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la CNSA et de la TICPE.

(6) Dépenses totales nettes des récupérations et recouvrements, y compris les dépenses de personnel, des services communs et autres interventions.

LOGEMENT, HÉBERGEMENT - Définitions

Le droit au logement opposable (loi DALO)

Le droit au logement opposable, institué en 2007 permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) a été publiée au Journal officiel du mercredi 26 mars 2014. Elle prévoit la création d'une garantie universelle des loyers et un encadrement de ceux-ci.

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État. Leur autorisation est délivrée par le préfet après consultation du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS). Les CHRS ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Une convention entre le CHRS et l'État précise les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

Les centres d'accueil et de demandeurs d'asile (CADA)

Les CADA sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont partie prenante du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les CADA assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), puis de leur éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les centres d'accueil non conventionnés

Les centres d'accueil non conventionnés sont des centres d'hébergement d'urgence qui ne sont ni conventionnés au titre de l'aide sociale de l'État, ni conventionnés au titre de l'aide sociale départementale. Ils relèvent plutôt de l'initiative caritative, paroissiale, communale, etc.

Les centres provisoires d'hébergement (CPH)

Les CPH sont des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) destinés spécifiquement aux réfugiés statutaires, c'est-à-dire dont le statut de réfugié a été reconnu par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Les résidences sociales

Les résidences sociales constituent une catégorie spécifique de logements-foyers, destinés au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privés meublés et des locaux communs affectés à la vie collective. Les résidences sociales ont vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc. Elles peuvent être créées ex nihilo ou par transformation de foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou de foyers de travailleurs migrants (FTM). La durée de séjour y est de 1 mois renouvelable sans limitation de durée, mais la vocation d'accueil temporaire est généralement rappelée dans le projet social (accueil variant entre 1 mois et 2 ans).

LOGEMENT, HÉBERGEMENT - Définitions

Les pensions de familles - maison relais

Les pensions de famille constituent une modalité particulière de résidence sociale, destinée à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Elles accueillent ainsi des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, mais sans relever de structures d'insertion de type CHR. Les pensions de famille proposent un logement durable. Leur conception en petites unités de 15 à 25 logements, alliant logements privés et espaces collectifs, avec la présence quotidienne d'un hôte ou d'un couple d'hôte qui leur porte une attention personnalisée, vise à recréer un lien social, en même temps qu'elle offre un environnement sécurisant et chaleureux. Les résidences accueil constituent une formule de maisons relais dédiée aux personnes souffrant d'un handicap psychique, qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle. Ils proposent un hébergement temporaire comportant à la fois des locaux privés meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective.

Les foyers de travailleurs migrants (FTM)

Les FTM migrants ont pour mission d'accueillir des travailleurs migrants isolés. Ces établissements proposent un hébergement à durée indéterminée comportant généralement des locaux privés meublés ou non et des locaux affectés à la vie collective. Ces personnes bénéficient automatiquement d'un contrat de location.

Parc de logements et statut d'occupation

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre total de logements	2 795 170	261 789	1 181 744	362 138	698 003	291 496	33 943 135
Part des résidences principales (en %)	89,1	87,7	91,7	90,7	86,6	83,9	82,6
Part des résidences secondaires et logements occasionnels (en %)	3,6	3,6	1,2	2,4	6,3	8,1	9,6
Part des logements vacants (en %)	7,3	8,8	7,1	6,8	7,1	8,0	7,8
Statut d'occupation des résidences principales							
Propriétaires (en %)	57,7	61,9	54,9	61,8	57,3	61,0	57,8
Locataires (en %)	40,5	36,2	43,4	36,3	40,4	37,1	40,0
Logés gratuitement (en %)	1,9	1,9	1,6	1,9	2,3	1,9	2,3
Part des logements sur-occupés en 2014 (en %) (1)	6,6	4,6	7,7	7,8	4,5	7,2	9,7

Source : Insee, RP 2014

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

Recours au droit au logement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de recours "logement" reçus	3 009	47	1 258	897	369	438	85 304
Recours non examinés	71	0	0	70	0	1	438
Recours "logement" avec décision	2 938	47	1 258	827	369	437	84 866
Favorables logement (prioritaires et urgents)	949	19	230	301	140	259	25 562
Rejets (explicites)	1 556	21	915	363	161	96	52 882
Sans objet	328	4	94	128	47	55	4 523
Réorientation recours "logement" vers hébergement	105	3	19	35	21	27	1 899
Nombre de recours "hébergement" reçus	287	2	103	81	4	97	10 538
Recours non examinés	5	0	0	4	0	1	69
Recours "hébergement" avec décision	282	2	103	77	4	96	10 469
Favorables logement (prioritaires et devant être accueillis)	131	1	26	10	3	91	5 236
Rejets (explicites)	99	1	58	37	0	3	4 573
Sans objet	48	0	16	30	1	1	568
Recours logement réorientés hébergement (rappel)	105	3	19	35	21	27	1 899
Nombre de recours reçus	3 296	49	1 361	978	373	535	95 842
Recours non examinés	76	0	0	74	0	2	507
Recours avec décision	3 220	49	1 361	904	373	533	95 335
Favorables	1 080	20	256	311	143	350	30 798
Rejets (explicites)	1 655	22	973	400	161	99	57 455
Sans objet	376	4	110	158	48	56	5 091

Source : Ministère de la cohésion des territoires, InfoDALO (2016)

Précarité - Logement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de décisions d'expulsions locatives en 2015	11 119	906	4 910	1 392	3 071	840	129 031
Expulsions "fermes"	6 045	559	2 468	953	1 538	527	77 979
Expulsions "conditionnelles"	5 074	347	2 442	439	1 533	313	51 052
Décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages	11,2	11,0	10,6	11,8	12,7	9,4	11,6
Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie en 2016 (1)	10 736	1 076	4 849	1 043	2 872	896	70 674
Part des dossiers avec impayés d'énergie parmi l'ensemble des dossiers de surendettement (en %)	45,2	45,2	45,1	41,6	47,3	43,9	40,4
Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes (en %)	1,6	1,3	1,8	0,9	1,9	1,4	1,1

Sources : Ministère de la justice, Répertoire général civil 2014 ; Insee, RP 2014 ; Banque de France, Enquête typologique 2014

Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

(1) Les données pour les moins de 25 ans et les familles monoparentales ne sont pas disponibles au niveau de la France métropolitaine ; en effet, les ratios sont calculés par la Banque de France et nous ne disposons pas des effectifs nécessaires pour les calculer.

Lits des établissements d'hébergement sociaux

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Établissements pour adultes et familles en difficulté							
Hébergement social							
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale	5 149	365	2 815	492	1 030	447	42 131
Centres d'accueil de demandeurs d'asile	1 640	82	389	559	282	328	33 377
Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale	4 528	125	3 420	472	221	290	33 340
Centres provisoires d'hébergement	150	0	90	30	0	30	1 817
Logement accompagné							
Maisons relais - Pensions de famille	1 387	170	704	138	202	173	14 034
Autres résidences Sociales	3 943	115	2 949	413	372	94	93 455
Foyers de jeunes travailleurs (1)	1 496	457	162	598	83	196	38 610
Foyers de travailleurs migrants (1)	3 441	0	1 091	2 286	0	64	45 752
Nombre de places d'hébergement (2)							
d'urgence	5 023	234	3 558	535	314	382	34 826
de stabilisation	583	19	400	16	128	20	7 835
d'insertion	4 071	237	2 277	413	809	335	32 833
Places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	3,2	1,9	4,6	2,3	1,7	2,6	2,3

Sources : Drees, Finess ; Insee, RP 2014, ELP 2016 ; DRJSCS ; DGCS

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale.

(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale.

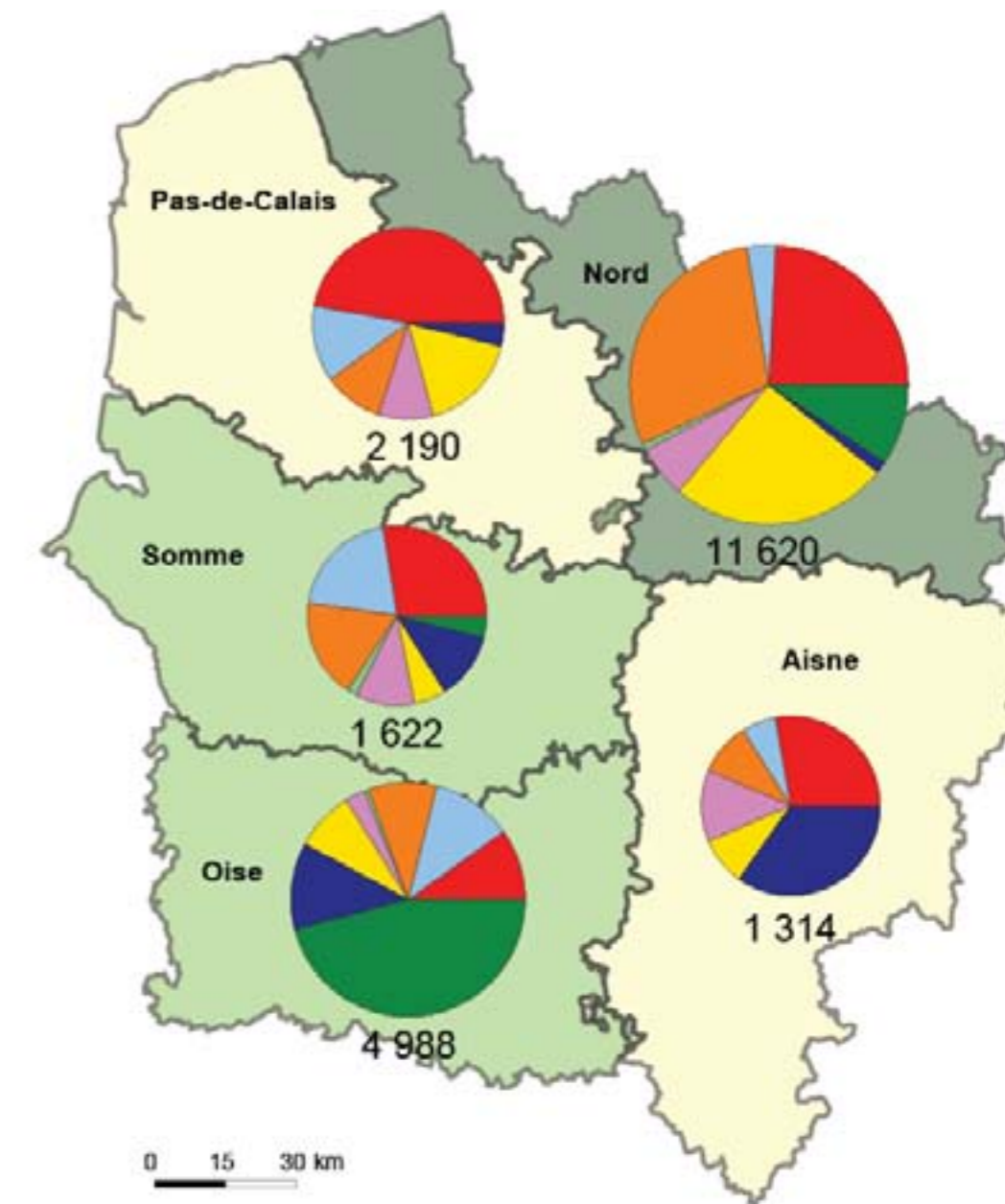
Capacités et taux d'équipement en hébergement social

Établissements pour adultes et familles en difficulté

- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)
- Centres d'accueil non conventionnés
- Centres provisoires d'hébergement (CPH)
- Maisons relais - Pensions de famille
- Résidences Sociales
- Foyers de jeunes travailleurs (FJT)
- Foyers de travailleurs migrants (FTM)

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans

- moins de 2
- entre 2 et 4,5
- plus de 4,5



Source : DREES, FINESS ; INSEE, RP exploitation complémentaire, ELP 2016 ; DRJSCS ; DGCS - données au 31 décembre 2016
Réalisation : DRJSCS Hauts-de-France - Pôle études, observations et mission d'appui

JEUNESSE - Définitions

La consommation de produits psychoactifs des jeunes Français

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) est un organisme public chargé du recueil, de l'analyse et de la synthèse des données relatives aux drogues illicites, à l'alcool, au tabac et aux jeux de hasard et d'argent en France.

Mise en œuvre par l'OFDT depuis 2000 en partenariat avec la Direction du service national (DSN), l'enquête déclarative ESCAPAD consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors d'une Journée défense et citoyenneté (JDC). Elle renseigne sur les niveaux d'usage et les évolutions en termes de produits et de modalités de consommation. La dernière enquête s'est déroulée en 2008 et permet une exploitation régionale.

Le Contrat unique d'insertion (CUI)

Le CUI est un contrat de travail associant formation et aide financière pour provoquer l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées. Il se divise en deux catégories : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Le CUI-CIE concerne des emplois dans le secteur privé industriel et commercial.

Le CUI-CAE concerne des emplois dans le secteur public ou associatif.

Le CUI est réservé aux personnes reconnues par les institutions chargées de l'insertion professionnelle comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi.

La jeunesse en action

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), créé en 1989, est destiné à aider financièrement les jeunes de moins de 25 ans qui connaissent des difficultés, ces derniers ne pouvant bénéficier d'une aide dans

le cadre du RSA (sauf s'ils ont des enfants à charge ou qu'ils ont travaillé au moins deux années au cours des trois années précédant la demande).

La mise en place du FAJ dans les départements, au départ facultative, a été rendue obligatoire en 1992. Initialement co-piloté dans chaque département par l'État et le Conseil général, le FAJ a été décentralisé en 2005 : le Conseil départemental assure depuis cette date la gestion et le financement du fonds.

Le FAJ attribue des aides financières ponctuelles et/ou des prestations d'accompagnement social.

Le Service civique

Le Service civique est un dispositif d'engagement volontaire au service de l'intérêt général créé par la loi du 10 mars 2010.

Principalement financé par l'État, il est accessible sans condition de diplôme, indemnisé et peut s'effectuer en France ou à l'étranger.

Il est constitué de deux formes :

1. « l'engagement de service civique » : un engagement de six à douze mois, indemnisé, pour les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à trente ans pour les personnes en situation de handicap.

2. « le volontariat de service civique » : un engagement qui peut aller jusqu'à deux ans, ouvert à partir de l'âge de 26 ans et sans limite au-delà ; le soutien financier de l'État porte principalement sur un ensemble de cotisations sociales.

À travers le Service civique, l'État promeut l'engagement citoyen et le volontariat tout au long de la vie, en faveur du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Les missions s'effectuent au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou dans les services de l'État, dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté.

JEUNESSE - Définitions

Les missions locales et PAIO pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en difficulté

Une mission locale est un point d'accueil dans une zone de compétence optimale pour les jeunes qui ont besoin d'aide dans leur insertion sociale et professionnelle. La mission locale est une structure d'accueil pour les jeunes de 16 à 25 ans. La mission locale est constituée de tous les partenaires concernés par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : collectivités territoriales, services de l'État, partenaires économiques et sociaux, associations. Missions locales et PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et Orientation) constituent le réseau d'accueil des jeunes en difficulté. Leur zone de compétence correspond à l'aire géographique optimale permettant à ces jeunes de trouver près de leur domicile un point d'accueil susceptible de les aider dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le programme ERASMUS+

Le volet jeunesse du programme Erasmus+ est dédié au développement des activités d'éducation non formelle. Il reprend les principaux volets du Programme européen « Jeunesse en action » (PEJA) et introduit de nouvelles opportunités de partenariats intersectoriels.

Erasmus+ jeunesse regroupe trois actions clés dans lesquelles on retrouve la plupart des actions du PEJA :

Action clé 1 : Mobilité de personnes individuelles à des fins d'apprentissage : Service volontaire européen (SVE), échanges de jeunes, mobilité des travailleurs de jeunesse ;

Action clé 2 : Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques : Partenariats stratégiques favorisant l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, de compétences et de savoirs – c'est-à-dire, initiatives de jeunes transnationales, partenariats internationaux entre organisations du secteur jeunesse,

partenariats internationaux entre organisations de différents secteurs.

Action clé 3 : Soutien aux réformes politiques concernant la jeunesse

Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Le ministère en charge de la jeunesse réglemente et contrôle les activités liées aux ACM, exercées durant les périodes hors scolaires (code de l'action sociale et des familles – articles L2271 à L22712). À ce titre, il collecte des informations relatives à l'organisation de ces accueils (nombre de mineurs accueillis, durée des séjours, nombre d'animateurs...).

Les données statistiques présentées dans le tableau concernent les séjours avec ou sans hébergement accueillant au moins 7 mineurs. Par ailleurs, il distingue les séjours accessoires (liés aux accueils de loisirs ou de jeunes) des autres types de séjours, et ne comptabilise ni les séjours dans une famille, ni les accueils de scoutisme.

Dans le premier cas, il s'agit de séjours organisés dans le cadre habituel des accueils sans hébergement. Les mineurs qui partent en séjours accessoires font partie de ceux qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ou de jeunes au cours de l'année. Ces séjours se déroulent en France et à proximité de l'accueil principal (à moins de deux heures de route). La durée de ces séjours ne peut excéder cinq jours.

Dans le second cas, les séjours peuvent être liés à une réglementation spécifique (séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes, chantiers de bénévoles) ou non. La durée de ces séjours n'est pas limitée.

Classes d'âge - Cohabitation familiale - Mortalité

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Classe d'âge - sexe et âge au 1^{er} janvier 2016							
Garçons							
Moins de 15 ans	608 287	52 171	266 771	86 409	149 649	53 287	6 028 986
De 15 à 24 ans	389 176	30 475	180 949	48 449	92 235	37 068	3 854 977
Moins de 25 ans	997 463	82 646	447 720	134 858	241 884	90 355	9 883 963
Filles							
Moins de 15 ans	582 384	50 080	255 213	83 495	143 066	50 530	5 756 730
De 15 à 24 ans	370 428	28 932	174 677	46 649	83 586	36 584	3 717 203
Moins de 25 ans	952 812	79 012	429 890	130 144	226 652	87 114	9 473 933
Part des jeunes de moins de 25 ans dans la population générale (en %)	32,3	30,1	33,5	32,1	31,7	31,1	30,0
Cohabitation familiale des jeunes de 20 à 24 ans en 2014							
Part des garçons de 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	58,6	58,0	57,0	62,7	63,8	49,4	53,5
Part des filles de 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	41,0	37,1	40,2	45,5	44,8	34,0	38,7
Part des 20 à 24 ans vivant chez les parents (en %)	49,8	47,6	48,5	54,2	54,4	41,7	46,0
Recours à l'IVG des mineures pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans en 2016	7,7	nd	nd	nd	nd	nd	6,6
Décès des jeunes de 15 à 24 ans (2012-2013-2014) toutes causes confondues							
Par accident de la circulation	178	16	60	29	40	33	2 009
Par suicide	157	20	56	20	38	23	1 267

Sources : Drees, SAE, PMSI ; Insee, RP2014 exploitation complémentaire, ELP 2016, RP 2006 ; INSERM, CépiDc ; OFDT, enquête ESCAPAD 2016 ; ERASME (CNAM-TS)

Scolarité - Formation - Activité

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Scolarité (en %)							
Part des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture en 2016 (1)	11,9	16,7	10,1	12,9	12,0	14,5	8,7
Part des jeunes non diplômés parmi les 20-24 ans non inscrits en établissement scolaire en 2014 (1)	23,8	25,3	24,1	21,6	23,7	24,4	19,4
Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans non inscrits en établissement scolaire en 2014 (1)	37,5	29,7	42,4	35,7	32,5	36,4	43,7
Taux des retards de 2 ans et plus en 3 ^e à la rentrée 2016-2017	1,0	0,7	1,4	0,9	0,7	0,7	1,2
Part d'élèves entrant en 6 ^e avec au moins un an de retard, à la rentrée 2016-2017 (1)	10,9	12,7	11,8	8,4	10,3	10,3	9,3
Part d'élèves demi-pensionnaires et internes dans le second degré en 2015 (en %) (2)							
Ensemble des établissements	60,2	59,4	58,4	70,1	57,3	62,0	66,9
Établissements en ZUS	38,9	51,4	34,6	51,1	31,8	7,9	45,7
Établissements hors ZUS	61,8	60,3	60,1	73,0	58,7	64,5	68,4
Taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2016-2017 (en %) (2)	26,6	18,3	32,9	8,5	30,4	19,7	nd
Formation, Activité en 2014 (en %)							
Part des filles de 15 à 19 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	81,3	79,1	82,4	80,9	80,2	81,6	82,3
Part des filles de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	6,6	6,9	6,0	8,5	6,6	6,7	8,6
Part des garçons de 15 à 19 ans élèves, étudiants ou stagiaires	74,6	69,6	77,5	71,9	73,1	72,8	75,0
Part des garçons de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	11,0	14,5	8,9	15,4	10,5	13,2	14,3

(1) Indicateurs sociaux départementaux.

(2) Indicateurs de suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Scolarité - Formation - Activité

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Part des filles de 20 à 24 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	26,5	16,4	32,3	19,5	19,1	30,2	29,1
Part des filles de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	42,1	44,4	39,4	51,5	42,1	41,8	46,8
Part des garçons de 20 à 24 ans élèves, étudiants ou stagiaires	23,0	12,8	29,2	16,3	15,9	24,7	24,3
Part des garçons de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	46,7	52,4	42,7	55,9	47,9	47,4	51,5
Formation, Activité en 2016							
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat d'apprentissage	21 041	1 712	8 440	3 122	5 465	2 302	283 081
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation	11 881	644	6 506	1 277	2 444	1 010	144 951
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (3)	2 807	284	1 248	325	677	273	31 200
Nombre d'entrées de jeunes de moins de 26 ans en Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (3)	3 432	222	1 651	398	936	225	20 266
Emplois d'avenir marchands	1 439	254	436	150	440	159	13 512
Emplois d'avenir non marchands (4)	4 101	476	1 953	520	752	400	32 553
Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés en 2014 (en %) (2)							
Taux d'insertion des CUI-CIE	53,0	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Taux d'insertion des CUI-CAE	23,0	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Sources : Drees ; DEPP, Scolarité, Enquête n°16 auprès des établissements privés hors contrat ; DSN ; Insee, RP 2014 ; Dares, Extrapro

(3) Entrées initiales en contrat aidé.

(4) Inclut les emplois d'avenir professeurs.

Fonds d'aide aux jeunes - Service civique - Missions locales - PAIO

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Fonds d'aide à la jeunesse en 2015							
Budget Faj (en euros)	3 666 022	500 000	1 942 387	247 000	700 000	276 635	nd
Montant des aides individuelles attribuées (en euros)	nd	nd	1 444 189	107 589	467 664	217 973	nd
Nombre d'aides individuelles attribuées (1)	nd	nd	5 741	632	1 457	1 352	nd
Montant moyen de l'aide individuelle attribuée (en euros)	nd	nd	252	170	321	161	nd
Nombre de bénéficiaires du Faj	nd	nd	5 352	nd	1 354	1 063	nd
Nombre d'entrées de jeunes de 16 à 25 ans dans le dispositif du Service Civique (2)	7 148	566	3 725	643	1 519	695	57 396
Nombre de jeunes en premier accueil dans les réseaux des missions locales et PAIO (3)	43 321	4 182	18 876	5 456	11 088	3 719	407 539
Part de jeunes accueillis pour la première fois par les missions locales ou les PAIO pour 100 jeunes de 16 à 25 ans (en %) (4)	5,8	7,3	5,3	5,9	6,5	5,1	5,4

Sources : Drees, Enquête Faj 2015 ; Dares, Parcours 3 ; Djepva, Elisa ; ASC, traitements Injep/Méos

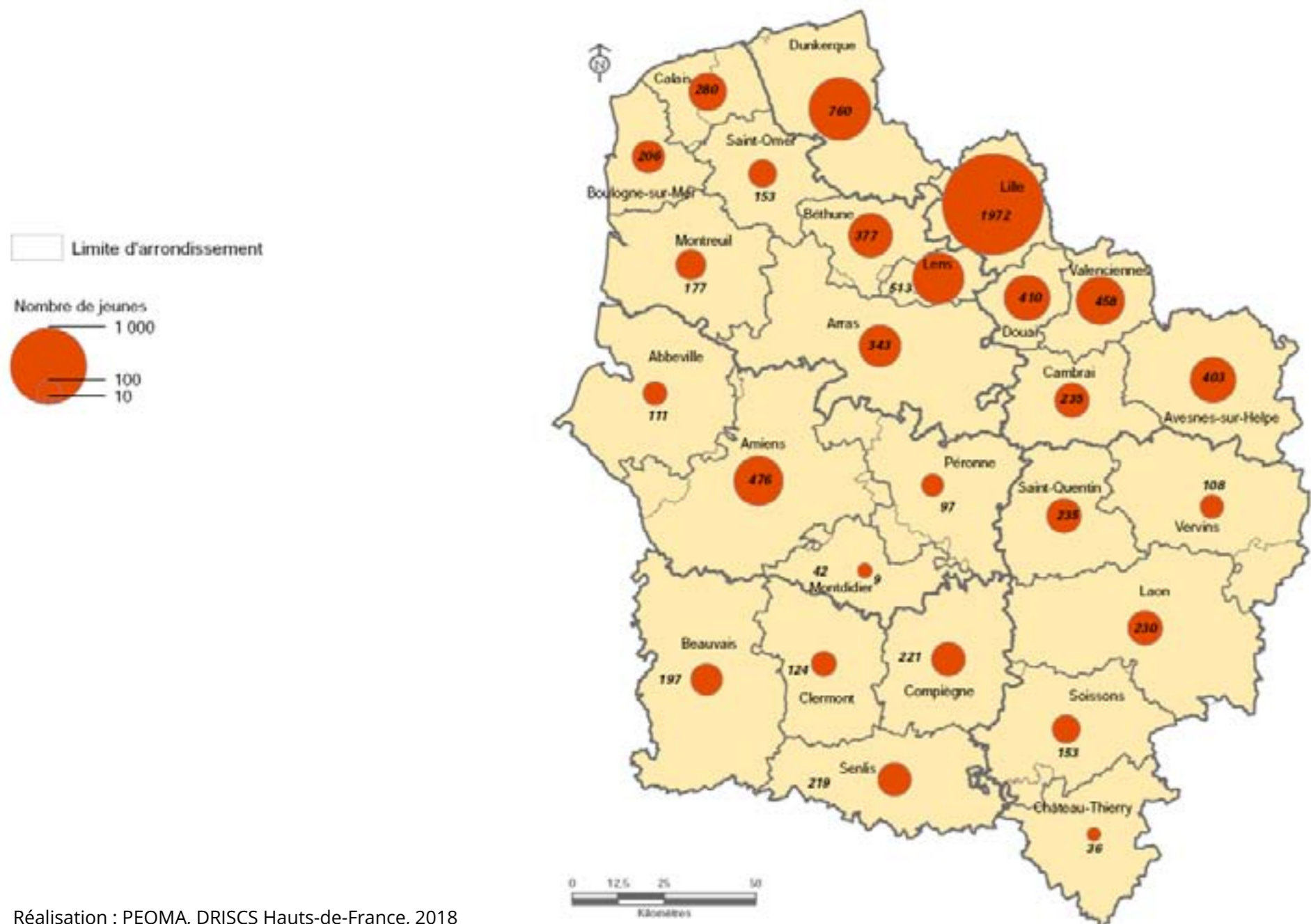
(1) Le nombre d'aides attribuées dans l'année est différent du nombre de jeunes aidés ; un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs aides au cours de la même année.

(2) Attention, ces chiffres correspondent aux départements et régions de résidence des volontaires, et non aux territoires de leur mission comme c'était le cas pour les chiffres de l'année 2015.

(3) Données provisoires à fin décembre 2016.

(4) Indicateurs sociaux départementaux.

Volontaires du Service civique des arrondissements en 2017



Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts-de-France, 2018
Sources : Extraction ELISA, © IGN BD TOPO

Protection de l'enfance - Aide sociale à l'enfance

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Protection de l'enfance au 1^{er} janvier 2017							
Nombre de places d'accueil mère-enfant	399	75	188	76	28	32	4 963
Nombre de places en pouponnières à caractère social	108	0	30	42	36	0	869
Nombre de places en foyers de l'enfance	1 179	82	780	104	123	90	10 596
Nombre de places en maisons d'enfants à caractère social	4 713	179	2 471	809	954	300	45 470
Nombre de places en structures intermédiaires de placement social	0	0	0	0	0	0	217
Lieux de vie et d'accueil	47	0	4	23	0	20	2 635
Villages d'enfants	215	0	165	0	50	0	1 375
Nombre de places en établissement d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans	4,2	2,5	5,2	4,8	3,1	3,1	4,2
Aide sociale à l'enfance au 1^{er} janvier 2016 (1)							
Nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance	21 843	1 847	10 835	1 516	6 093	1 552	147 893
Nombre de placements directs par un juge	2 029	179	950	276	367	257	14 616
Nombre d'actions éducatives à domicile	2 416	486	464	421	658	387	49 452
Nombre d'actions éducatives en milieu ouvert	16 470	1 515	9 579	1 249	2 639	1 488	108 099
Nombre de mesures d'ASE (placements et actions éducatives) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 1 ^{er} janvier 2016	3	3	3	2	2	2	2

Sources : Drees, Finess ; DR(D)JSCS ; Insee, ELP 2016

(1) Total France métropolitaine estimé.

Accueils collectifs de mineurs sans hébergement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Ensemble des lieux d'accueils (1)	3 896	282	1 769	583	884	378	35 927
Nombre de lieux d'accueils de loisirs	3 884	275	1 765	583	884	377	35 712
Nombre de lieux d'accueils de jeunes	30	14	14	0	0	2	526
Nombre de structures déclarées ouvertes							
Le mercredi	510	14	433	9	7	47	3 670
Le samedi	325	16	207	14	84	4	2 557
En périscolaire	2 760	174	1 246	517	570	253	29 226
Autres jours	169	9	141	15	1	3	1 745
Congés scolaires de Toussaint	1 581	98	787	206	351	139	15 858
Congés scolaires de Noël	765	26	451	73	169	46	9 160
Congés scolaires d'hiver	1 621	105	801	213	361	141	16 151
Congés scolaires de printemps	1 648	120	790	218	382	138	16 199
Mois de juillet	2 104	159	997	256	491	201	17 491
Mois d'août	1 293	67	656	133	351	86	12 858

Suite du tableau ci-après

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de places déclarées ouvertes							
Le mercredi	25 853	410	23 125	529	273	1 516	163 073
Le samedi	12 009	317	7 980	389	3 222	101	76 563
En périscolaire	241 196	15 958	122 171	35 050	50 778	17 239	3 049 856
Autres jours	5 201	186	4 495	404	50	66	52 917
Congés scolaires de Toussaint	88 483	4 418	49 382	9 282	19 603	5 798	828 937
Congés scolaires de Noël	43 990	1 395	28 648	3 503	8 591	1 853	484 296
Congés scolaires d'hiver	90 800	4 813	50 939	9 265	19 967	5 816	826 738
Congés scolaires de printemps	93 228	5 258	50 522	9 329	22 087	6 032	825 346
Mois de juillet	179 910	11 239	93 097	15 160	46 036	14 378	1 149 238
Mois d'août	93 997	4 532	49 589	7 401	26 958	5 517	760 471

Source : Djepva, Siam (traitement Injep-Méos) estimations au 1^{er} novembre 2017

(1) Les accueils de loisirs s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire tandis que les accueils de jeunes, beaucoup moins nombreux, s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus. Les données proposées cette année ont été estimées à partir des différents lieux d'accueils recensés. Pour chacun de ces lieux d'accueils, le nombre de places ouvertes a été estimé, pour chaque tranche d'âge, en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. La réglementation ayant évolué récemment (cela concerne les déclarations depuis 2015-2016) avec l'inclusion du mercredi après-midi dans le temps périscolaire lorsque la classe a lieu le mercredi matin, la comparaison des données relatives au temps périscolaire (et au mercredi) entre 2015-2016 et les années précédentes doit être effectuée en tenant compte de cette remarque (rupture de série). Depuis le printemps 2017, les effectifs de places ouvertes font référence aux tranches d'âge 6-13 ans et 14-17 ans et non plus aux tranches d'âge 6-11 ans et 12-17 ans (rupture de série).

Accueils collectifs de mineurs avec hébergement

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Séjours de vacances (séjours non spécifiques d'au moins cinq jours)							
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	524	75	88	60	175	126	21 530
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	14 042	1 919	2 358	1 704	4 733	3 328	739 311
Nombre de journées	4 080	571	656	552	1 237	1 064	196 376
Nombre de journées enfants	112 879	14 147	16 732	16 517	35 366	30 117	7 300 518
Séjours courts (séjours non spécifiques de moins de cinq jours)							
Nombre de séjours	180	13	29	52	56	30	3 510
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	4 553	379	716	1 261	1 453	744	70 897
Nombre de journées	562	39	94	168	176	85	11 064
Nombre de journées enfants	14 406	1 076	2 340	4 177	4 732	2 081	217 926
Séjours spécifiques (sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de bénévoles)							
Nombre de séjours	93	12	25	13	10	33	3 160
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	74	9	15	13	9	28	2 151
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	4 099	605	532	251	656	2 055	90 592
Nombre de journées	710	66	146	172	86	240	18 942
Nombre de journées enfants	30 656	3 398	2 484	3 018	8 638	13 118	556 632

Suite du tableau ci-après

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Séjours "activité accessoire" aux accueils de loisirs ou aux accueils de jeunes (mini-séjours) (1)							
Nombre de séjours	3 506	458	1 327	313	885	523	18 099
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	723	82	270	93	150	128	5 064
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	75 550	8 533	29 929	5 639	21 785	9 664	310 277
Nombre de journées	11 323	1 359	4 288	1 084	2 801	1 791	61 532
Nombre de journées enfants	241 507	24 882	95 814	19 364	68 065	33 382	1 054 169
Ensemble des séjours							
Nombre de séjours	4 303	558	1 469	438	1 126	712	47 389
Nombre de séjours de cinq jours ou plus	1 321	166	373	166	334	282	29 835
Effectifs de départs de mineurs au sein de ces accueils	98 244	11 436	33 535	8 855	28 627	15 791	1 251 700
Dont nombre de départs de mineurs âgés de moins de 6 ans	8 617	1 235	2 787	988	2 010	1 597	47 143
Nombre de journées	16 675	2 035	5 184	1 976	4 300	3 180	297 608
Nombre de journées enfants	399 448	43 503	117 370	43 076	116 801	78 698	9 577 919

Source : Djepva, Siam (traitement Injep-Méos) estimations au 1^{er} novembre 2017

Au cours d'une année, un mineur est comptabilisé autant de fois que le nombre de séjours auquel il participe. Le nombre de journées correspond à la somme des durées des séjours. Une journée enfant correspond à l'accueil d'un enfant pendant une journée. Un séjour de 10 jours accueillant 12 enfants correspond à un volume d'activité de 120 journées enfants.

(1) Les séjours «activité accessoire» sont organisés dans le cadre des accueils de loisirs ou des accueils de jeunes dont l'activité se déroule habituellement sans hébergement. La durée d'un tel séjour ne peut dépasser cinq jours.

Accueil des enfants d'âge préscolaire

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Accueil collectif	20 110	947	10 880	2 470	4 116	1 697	369 725
Crèches collectives (y compris parentales)	4 480	210	3 200	78	992	0	82 977
Haltes garderies	2 506	133	1 926	383	44	20	19 952
Jardins d'enfants	463	11	315	0	97	40	8 326
Jardins d'éveil	0	0	0	0	0	0	84
Multi-accueil	12 661	593	5 439	2 009	2 983	1 637	258 386
Places en accueil collectif pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années	89	51	107	78	76	89	170
Accueil familial							
Places	3 131	278	1 506	902	249	196	47 650
Enfants inscrits	4 162	344	2 165	1 100	335	218	69 659
Personnes salariées employées par des particuliers (2^e trimestre 2015)							
Assistantes maternelles	33 531	3 665	13 654	5 008	7 857	3 347	309 624
Garde d'enfants à domicile	3 981	232	2 312	564	648	225	73 138

Sources : Drees, Enquête Aide sociale 2015 (volet PMI) ; Statistiques départementales des conseils départementaux ; Ircem

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

	Associations	Fondations	Mutuelles	Coopératives	Ensemble
Établissements (1)	11 794	103	480	1 459	13 836
Répartition régionale (en %)	85,2	0,7	3,5	10,6	100,0
Répartition France entière (en %)	82,6	0,7	3,7	13,0	100,0
Répartition hors Ile-de-France (en %)	81,4	0,6	4,0	14,0	100,0
Salariés (2)	172 648	6 536	7 728	16 318	203 230
Répartition régionale (en %)	85,0	3,2	3,8	8,0	100,0
Répartition France entière (en %)	76,9	3,6	6,5	13,0	100,0
Répartition hors Ile-de-France (en %)	76,8	2,7	6,6	13,9	100,0
Masse salariale (en millions d'euros) (3)	3 428	173	257	483	4 341
Répartition régionale (en %)	79,0	4,0	5,9	11,1	100,0
Répartition France entière (en %)	68,9	4,1	9,2	17,8	100,0
Répartition hors Ile-de-France (en %)	68,0	3,1	9,4	19,5	100,0

Sources : Acoff-Urssaf et MSA. Données 2017. Traitement R&S.

- (1) L'observation porte sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises qui peuvent comporter plusieurs établissements.
 (2) Les emplois sont recensés selon la moyenne des quatre trimestres, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet.
 (3) La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations sociales.

ASSOCIATIONS, SPORTS - Définitions

Fédérations sportives

Une fédération sportive est une union d'associations sportives (régie par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions. Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi leur reconnaît alors une mission de service public. Il existe plusieurs types de fédérations :

- Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la Fédération française de volley-ball).
- Les fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisports comme l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

- Les fédérations «affinitaires» visent en priorité une pratique omnisports, multiactivités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'Union française des oeuvres laïques d'éducation physique).

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Les articles L.131-8 et L.131-14 du code du sport distinguent les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'État de celles qui ont reçu, de plus, délégation de ses pouvoirs.

Équipements Sportifs

Un équipement sportif au sens de l'article L. 312-2 du code du sport est, tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Le sport de haut niveau

Le sport de haut niveau est reconnu par le code du sport et par la charte du sport de haut niveau (fondée sur les principes déontologiques du sport). Il repose sur des critères bien établis qui sont :

- la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- les compétitions de référence (jeux olympiques, championnats du monde et championnats d'Europe)
- la liste des sportifs de haut niveau
- les filières d'accès au sport de haut niveau.

Pôles sportifs / espoirs

Les pôles espoir accueillent de jeunes sportifs de haut niveau inscrits sur la liste des sportifs Espoir. Répartis sur l'ensemble du territoire et mis en place par chaque discipline, ils leur permettent de concilier carrière sportive, suivi d'études et insertion professionnelle. Ils proposent un emploi du temps aménagé et des examens établis en fonction des entraînements et des dates de compétitions.

Emploi dans les associations et le sport

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'établissements associatifs employeurs en 2015	13 176	1 207	6 058	1 750	2 698	1 463	180 716
Action sociale	2 864	238	1 400	300	646	280	31 399
Enseignement	1 496	96	808	162	279	151	20 292
Santé humaine	318	42	137	38	72	29	3 821
Activités sportives, récréatives et de loisirs	2 992	262	1 204	548	626	352	35 943
Arts, spectacles et activités récréatives	1 265	93	637	174	220	141	21 814
Autres établissements associatifs	4 241	476	1 872	528	855	510	67 447
Nombre de salariés dans les établissements associatifs en 2015	176 527	11 883	88 189	19 488	41 537	15 430	1 805 752
Action sociale	95 173	6 007	47 064	9 724	24 691	7 687	892 176
Enseignement	35 939	1 834	21 401	3 341	5 928	3 435	334 886
Santé humaine	11 290	1 017	4 043	1 874	3 700	656	130 216
Activités sportives, récréatives et de loisirs	4 106	s	2 457	998	s	651	80 494
Arts, spectacles et activités récréatives	2 162	s	1 595	181	s	386	29 450
Autres établissements associatifs	27 857	3 025	11 629	3 370	7 218	2 615	338 530
Part de l'emploi associatif en ETP dans l'emploi total (en %)	8,9	7,8	9,3	8,1	9,3	8,0	7,6

Suite du tableau ci-après

Emploi dans les associations et le sport

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre de postes salariés du secteur privé dans le secteur sportif au 1^{er} janvier 2017 (1)	8 029	466	3 861	1 325	1 542	835	123 905
Gestion d'installations sportives	1 469	66	659	317	362	65	17 831
Activités de clubs de sport	5 403	301	2 663	849	1 011	579	82 244
Activités des centres de culture physique	518	44	245	95	85	49	7 193
Autres activités liées au sport	263	25	155	16	62	5	8 242
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (2)	376	30	139	48	22	137	8 395
Nombre de salariés dans les principales autres activités associées au sport en 2016 (3)	5 246	242	3 393	511	775	325	76 355
Construction bateaux de plaisance	65	0	65	0	0	0	7 371
Fabrication de bicyclettes et véhicule pour invalides	31	24	7	0	0	0	1 793
Fabrication d'articles de sports	361	0	209	128	4	20	4 379
Commerce de détail d'articles de sports en magasins spécialisés	4 749	218	3 091	382	759	299	51 126
Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	9 125
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sports	40	0	21	1	12	6	2 561

Sources : Insee, Clap (associations employeuses) ; Acoff-Urssaf Séquoia

(1) Le secteur sportif regroupe les classes suivantes : gestion d'installations sportives (NAF 93.11Z), activités de clubs de sport (NAF 93.12Z), activités des centres de culture physique (NAF 93.13Z), autres activités liées au sport NAF 93.19Z), enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisir (NAF 85.51Z).

(2) Non compris les postes d'enseignants d'éducation physique et sportive des établissements scolaires et universitaires, publics ou privés sous contrat.

(3) Activités économiques concourant essentiellement à la mise à disposition de biens ou de services nécessaires à la pratique du sport. Exemples : construction de bateaux de plaisance (NAF 30.12Z), fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides (NAF 30.92Z), fabrication d'articles de sport (NAF 32.30Z), commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (NAF 47.64Z), téléphériques et remontées mécaniques (NAF 49.39C), location et location-bail d'articles de loisir et de sport (NAF 77.21Z).

Fédérations sportives

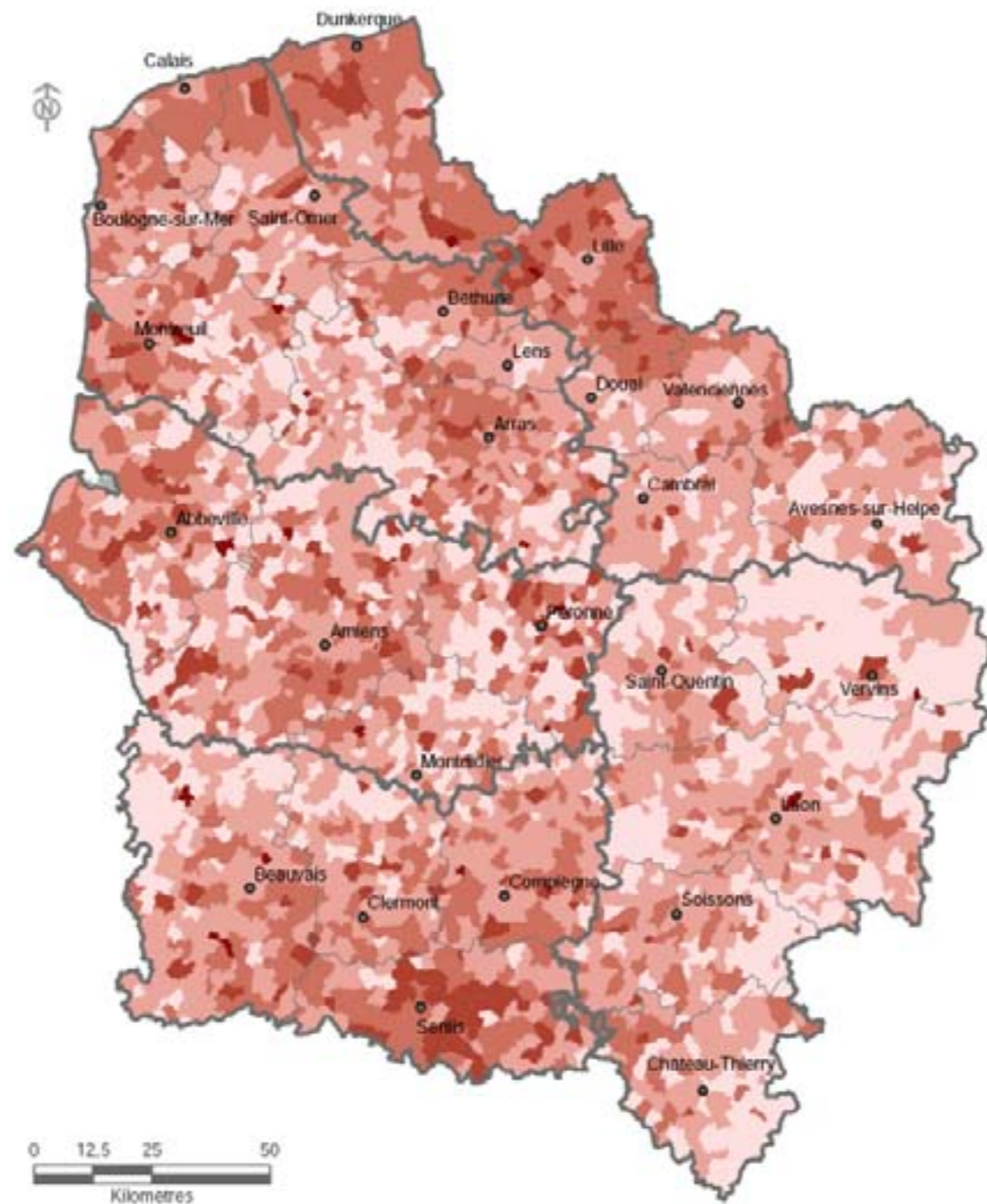
	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Clubs affiliés à une fédération (données de l'année 2016 estimées au 19 juillet 2017) (1)	13 100	1 210	5 119	1 925	3 230	1 616	156 793
Fédérations unisport olympiques	5 613	563	2 174	911	1 304	661	63 681
Fédérations unisport non olympiques	2 613	279	978	457	622	277	40 416
Fédérations multisports	4 874	368	1 967	557	1 304	678	52 696
Licences sportives délivrées (données de l'année 2016 estimées au 19 juillet 2017) (1)	1 251 877	100 482	553 748	189 038	285 191	123 418	15 031 561
Part des licences féminines (en %)	37,0	37,1	37,0	39,9	34,7	38,5	37,8
Nombre de licences sportives pour 100 habitants	20,8	18,7	21,2	22,9	19,3	21,6	23,3
Fédérations unisport olympiques	712 716	62 407	306 519	111 021	165 761	67 008	8 399 294
Part des licences féminines (en %)	28,9	30,5	28,4	31,2	27,4	30,2	30,7
Fédérations unisport non olympiques	124 880	12 110	49 937	22 202	28 571	12 060	2 018 835
Part des licences féminines (en %)	31,5	30,6	30,7	34,7	31,2	30,1	31,6
Fédérations multisports	414 281	25 965	197 292	55 815	90 859	44 350	4 613 432
Fédération Handisport	2 640	194	1 083	527	448	388	26 343
Fédération du sport adapté	1 184	145	483	116	341	99	15 155
Part des licences féminines (en %)	52,7	56,0	51,9	59,2	49,1	53,2	53,0
Nombre de Conseillers techniques nationaux et régionaux affectés dans les services déconcentrés (H/F) (2)	45	nd	nd	nd	nd	nd	1 140

Sources : Méos ; CGOCTS

(1) Totaux régionaux y compris les non-répartis par département / Total France métropolitaine y compris les non-répartis par département et par région.

(2) Il s'agit de l'ensemble des conseillers techniques régionaux et nationaux affectés en région.

Nombre de licences sportives par habitant des communes



Sources : MEOS, INJEP 2015 ; INSEE ; © IGN BD TOPO
 Réalisation : PEOMA, DRJSCS Hauts de France, 2018

Équipements sportifs - Sports de haut niveau - Pôles sportifs

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	France métropolitaine
Nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) (7 novembre 2017)	24 215	3 234	7 948	4 351	5 372	3 310	264 341
Terrains de grands jeux (foot, rugby..)	4 545	548	1 409	752	1 228	608	42 005
Courts de tennis	2 592	305	891	567	485	344	40 022
Bassins de natation	388	51	145	63	95	34	6 203
Boulodromes	3 325	617	703	625	723	657	28 413
Équipement sportifs (hors sports de nature) pour 100 habitants	0,4	0,6	0,3	0,5	0,4	0,6	0,4
Sportifs de haut niveau (20 novembre 2017) (1)	312	15	142	32	58	65	4 623
Nombre de sportifs en catégorie Élite	26	2	11	1	8	4	716
Nombre de sportifs en catégorie Senior	67	2	44	9	5	7	1 175
Nombre de sportifs en catégorie Jeune (relève)	207	8	83	20	42	54	2 586
Nombre de sportifs en catégorie Reconversion	12	3	4	2	3	0	146
Nombre de sportifs en catégorie Espoir	469	25	217	63	106	58	6 202
Nombre de sportifs en collectif national	120	11	53	19	28	9	1 898
Pôles sportifs labellisés et structures associées (20 novembre 2017)	27	nd	nd	nd	nd	nd	434
Nombre de pôles France	2	nd	nd	nd	nd	nd	87
Nombre de pôles France Jeune	3	nd	nd	nd	nd	nd	49
Nombre de pôles espoirs	22	nd	nd	nd	nd	nd	266

Source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Direction des Sports, base de données «portail de suivi quotidien du sportif», RES

(1) Un sportif est de haut niveau s'il est inscrit sur l'une des 4 listes suivantes : élite, séniors, jeunes ou reconversion.

FORMATIONS, DIPLÔMES - Définitions

Certifications des professions sociales

Le Ministère en charge des affaires sociales met en place des formations et délivre des diplômes d'État de travail social. Tous ces diplômes sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Certifications des professions de santé

Le Ministère en charge de la Santé met en place des formations et délivre des diplômes d'État aux professions sanitaires. Certains d'entre eux sont accessibles par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Diplômes de l'animation sportive et socioculturelle

Le Ministère en charge du sport et de la jeunesse met en place des formations et délivre des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle. Ces diplômes permettent aux animateurs et aux éducateurs d'exercer leur activité contre rémunération et d'encadrer des jeunes ou des adultes.

Par ailleurs, deux autres diplômes permettent d'encadrer et d'animer dans les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM) en tant qu'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD).

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche délivre également des diplômes dans le champ du sport et de l'animation : DUT carrières sociales et STAPS.

Formation aux professions sociales

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes de niveau V			
Aides médico-psychologiques	588	6 463	9,1%
Auxiliaires de vie sociale	367	2 540	14,4%
Assistants familiaux	428	1 658	25,8%
Diplômes de niveau IV			
Techniciens de l'intervention sociale et familiale	43	364	11,8%
Moniteurs éducateurs	333	2 734	12,2%
Diplômes de niveau III			
Assistants de service social	242	1 956	12,4%
Éducateurs spécialisés	471	3 978	11,8%
Éducateurs de jeunes enfants	103	1 571	6,6%
Éducateurs techniques spécialisés	17	196	8,7%
Conseillers en économie sociale & familiale	92	1 182	7,8%
Diplômes de niveau II			
Médiateur familial	0	67	0,0%
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	53	1 151	4,6%
Diplômes de niveau I			
Diplôme supérieur en travail social / Ingénierie sociale (DEIS)	6	154	3,9%
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale (CAFDES)	26	302	8,6%

Sources : Drees, Enquête écoles de formation 2016

Formation aux professions de santé

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes de niveau V			
Aides soignants	1 724	22 458	7,7%
Ambulanciers	275	3 229	8,5%
Auxiliaires de puériculture	175	4 668	3,7%
Diplômes de niveau IV			
Préparateur en pharmacie	53	402	13,2%
Diplômes de niveau III			
Masseurs kinésithérapeutes	294	2 555	11,5%
Manipulateurs en électroradiologie	24	533	4,5%
Ergothérapeutes	111	787	14,1%
Psychomotriciens	68	854	8,0%
Pédicures-podologues	56	589	9,5%
Techniciens en analyses biomédicales	16	107	15,0%
Diplômes de niveau II			
Infirmiers diplômés d'État	2 740	25 486	10,8%
Sages femmes	91	856	10,6%
Formations complémentaires			
Infirmiers de bloc opératoire	23	218	10,6%
Infirmiers anesthésistes	43	533	8,1%
Puéricultrices	101	1 065	9,5%
Cadres de santé	181	1 415	12,8%

Sources : Drees, Enquête écoles de formation 2016

Formation à l'animation socioculturelle et aux métiers du sport

	Hauts-de-France	France métropolitaine	Part de la région / France
Diplômes non professionnels			
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)	7 600	53 324	14,3%
Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)	186	1 845	10,1%
Diplômes de niveau V			
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT)	9	528	1,7%
Diplômes de niveau IV			
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS)	731	12 300	5,9%
Brevet d'État d'alpinisme, accompagnateur de moyenne montagne	0	154	0,0%
Diplômes de niveau III			
Diplôme universitaire de technologie (DUT) carrière sociale option animation sociale et socioculturelle	5	647	0,8%
Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS)	154	3 144	4,9%
Diplôme d'État des métiers de la montagne (DEMM) : moniteur national de ski alpin	0	803	0,0%
Diplômes de niveau II			
Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 2 ^e degré	0	20	0,0%
Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS)	45	524	8,6%
Brevet d'État d'alpinisme, guide de haute montagne	0	38	0,0%
Autres diplômes			
Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	963	9 723	9,9%

Sources : DEPP (DUT et STAPS) ; Djepva (BAFA et BAFD) ; Méos (autres diplômes du champ «jeunesse et sports»)

Situation au 13 décembre 2017.

SIGLES

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AED	Action Éducative à Domicile
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AGGIR	Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASC	Agence du Service Publique
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASP	Agence de Services et de Paiement
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAVIMAC	Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes
CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEPIDC	Centre d'Épidémiologie sur les causes médicales de Décès
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIE	Contrat Initiative Emploi
CLAP	Connaissance Locale de l'Appareil Productif
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAMTS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DALO	Droit Au Logement Opposable
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DEPP	Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DJEPVA	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

SIGLES

DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ELP	Estimations Localisées de Population (Insee)
ENIM	Établissement National des Invalides de la Marine
ERASME	Extraction, Recherche, Analyse, Suivi Médico Économique
ESCAPAD	Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FiLoSoFi	Fichier Localisé Social et Fiscal
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
FJT	Foyers de Jeunes Travailleurs
FSV	Fonds solidarité Vieillesse
FTM	Foyers de Travailleurs Migrants
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRCEM	Institution de Retraite Complémentaire des Employés de Maison
ISD	Indicateurs Sociaux Départementaux
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
MEOS	Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PMSI	Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
RES	Recensement des Équipements Sportifs
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants
SAE	Statistique Annuelle des Établissements
SIAM	Système d'Information des Accueils de Mineurs
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
URSSAF	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale
ZUS	Zone Urbaine Sensible

ADRESSES UTILES

DRJSCS Hauts-de-France

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Haut-de-France
20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01
Téléphone : 03 22 33 89 00
Mél : drjscs-hdf-contacts@drjscs.gouv.fr
Site internet : www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

DDCS Aisne

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne
23 rue Franklin Roosevelt – B.P. 545 – 02001 Laon cedex
Téléphone : 03 60 81 50 00
Mél : ddc@aisne.gouv.fr

DDCS Nord

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord
Cité administrative – 175 rue Gustave Delory – 59000 Lille
Téléphone : 03 20 18 33 33
Mél : ddc@nord.gouv.fr

DDCS Oise

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise
13 rue Biot – 60000 Beauvais
Téléphone : 03 44 06 48 00
Mél : ddc@oise.gouv.fr

DDCS Pas-de-Calais

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
Résidence Saint Pol – 14 voie Bossuet – B.P. 20960 – 62033 Arras cedex
Téléphone : 03 21 23 87 87
Mél : ddc@pas-de-calais.gouv.fr

DDCS Somme

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme
3 boulevard Guyencourt – 80027 Amiens cedex 1
Téléphone : 03 22 97 80 80
Mél : ddc@somme.gouv.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Hauts-de-France

Pôle Études, Observation et Mission d'Appui

Siège

20 square Friant les Quatre Chênes – 80039 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 33 89 00

Sites de Lille

35 rue Boucher de Perthes – CS 40018 – 59044 Lille cedex
Tél. : 03 20 14 42 42
95 boulevard Carnot – 59000 Lille
Tél. : 03 20 14 42 42

Mail

drjscs-hdf-appui-aux-politiques@drjscs.gouv.fr

Site internet

www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

Directeur de la publication

André Bouvet – Directeur DRJSCS Hauts-de-France

